

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 60 (1987)

**Heft:** 6

**Artikel:** Vous avez dit bruit?

**Autor:** Clivaz, Michel

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-128782>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

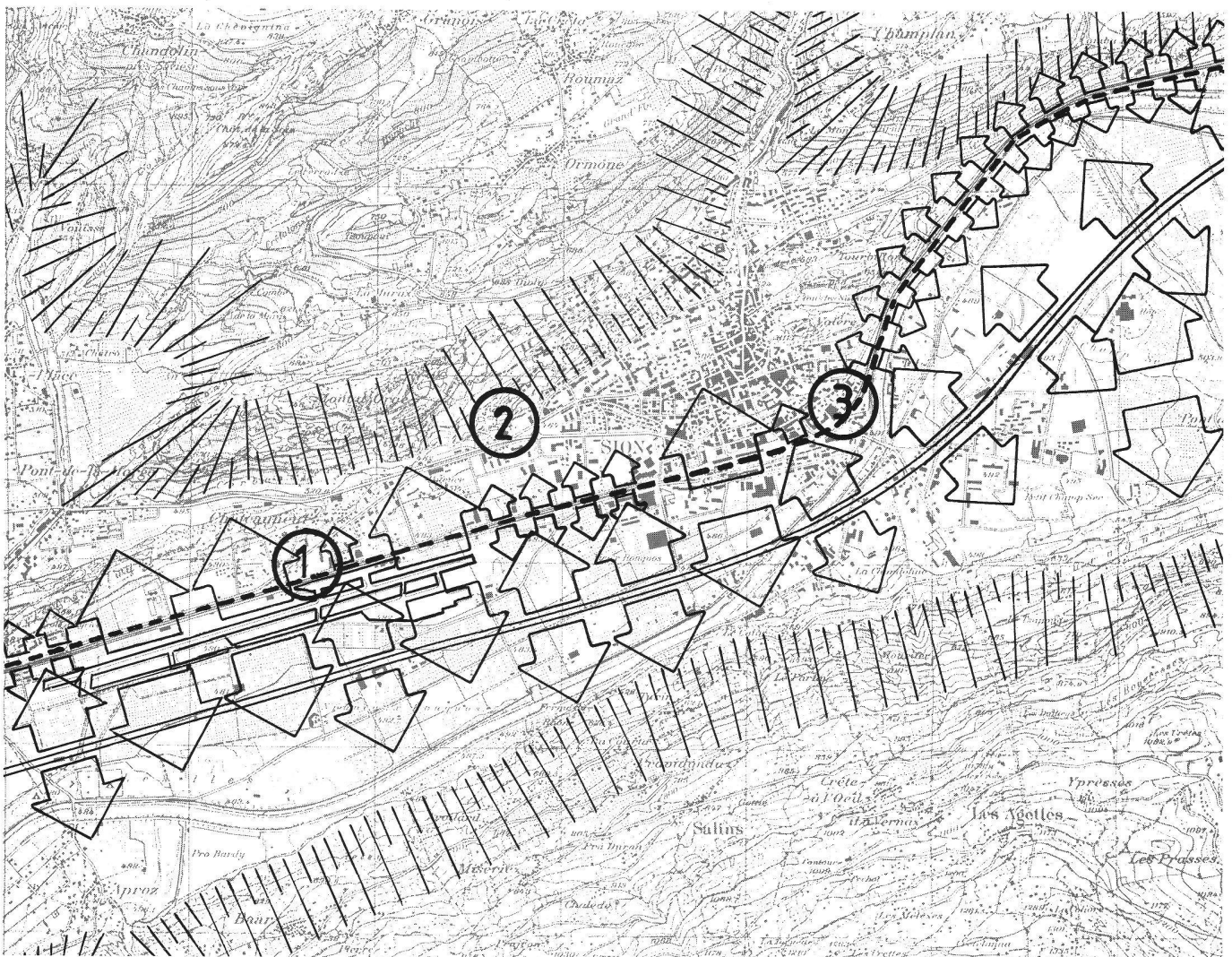
## Erreur

L'homme n'a pas connu de vrais problèmes liés au bruit avant la conquête de l'industrie et des moyens de transports modernes. Le seuil de tolérance de cette relativement nouvelle forme de pollution est dépassé de par la fréquence (aspect qualitatif) des nuisances et/ou de leurs concentrations (aspect quantitatif).

Le confort physiologique de l'être humain souffre grandement aujourd'hui des contraintes imposées par le développement de nos sociétés, développement, qui, à l'origine, visait paradoxalement l'amélioration de la qualité de la vie.

## Essais

Pour les planificateurs et les promoteurs désireux de renouveler l'habitat, les effets non désirés et jugés non désirables du développement sont une ressource d'idées motrices. Trois exemples d'habitats sédunois réalisés ou en cours de réalisation témoignent de la volonté de tenir compte des exigences spécifiques liées aux contraintes de bruit. Le thème de cet article s'inscrit dans le cadre d'une série présentant des projets et réalisations sédunois et valaisans pouvant servir de *références* aux problèmes de l'habitat relativement aux *exigences* (le requis) des utilisateurs, aux *contraintes* (l'inné) de l'environnement et également aux *performances* (le conquis) souhaitées par les architectes.



La ville de Sion

### Les sources principales du bruit:

Voie CFF, ligne Simplon

Autoroute, N9

Aéroport régional

### Les zones les plus défavorisées:

Coteaux rives gauche et droite du Rhône

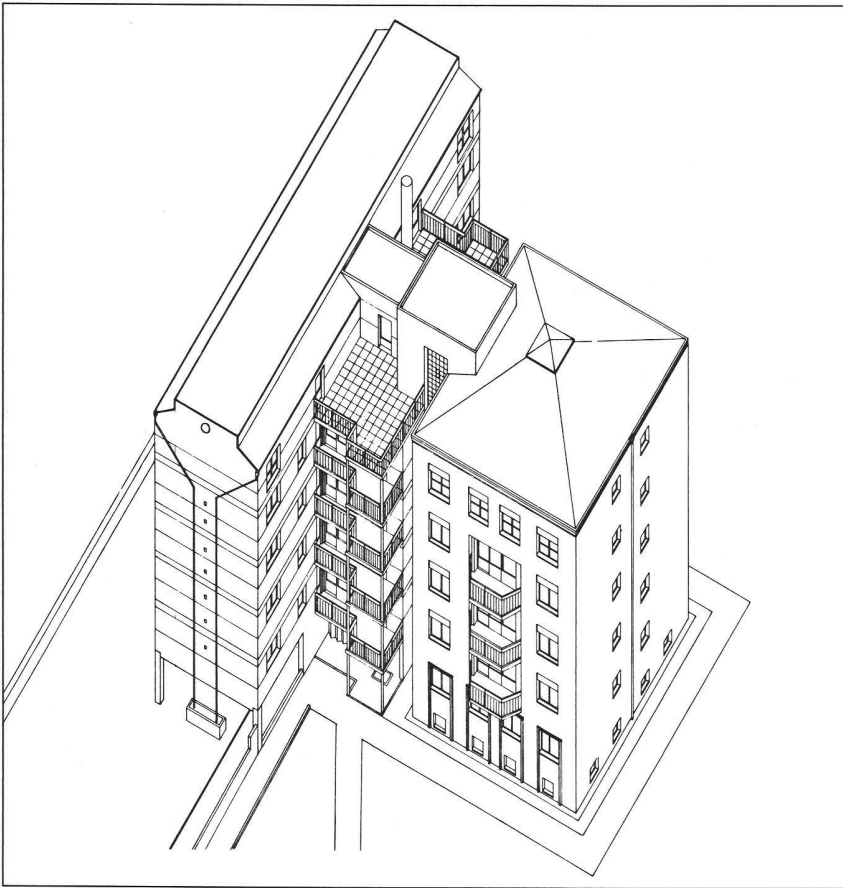
① Quartier Châteauneuf: Immeuble Schneeberger

② Quartier Mont-d'Orge: Lotissement Cité La Romaine I

③ Quartier sous le Scex: Immeuble Pfefflerlé

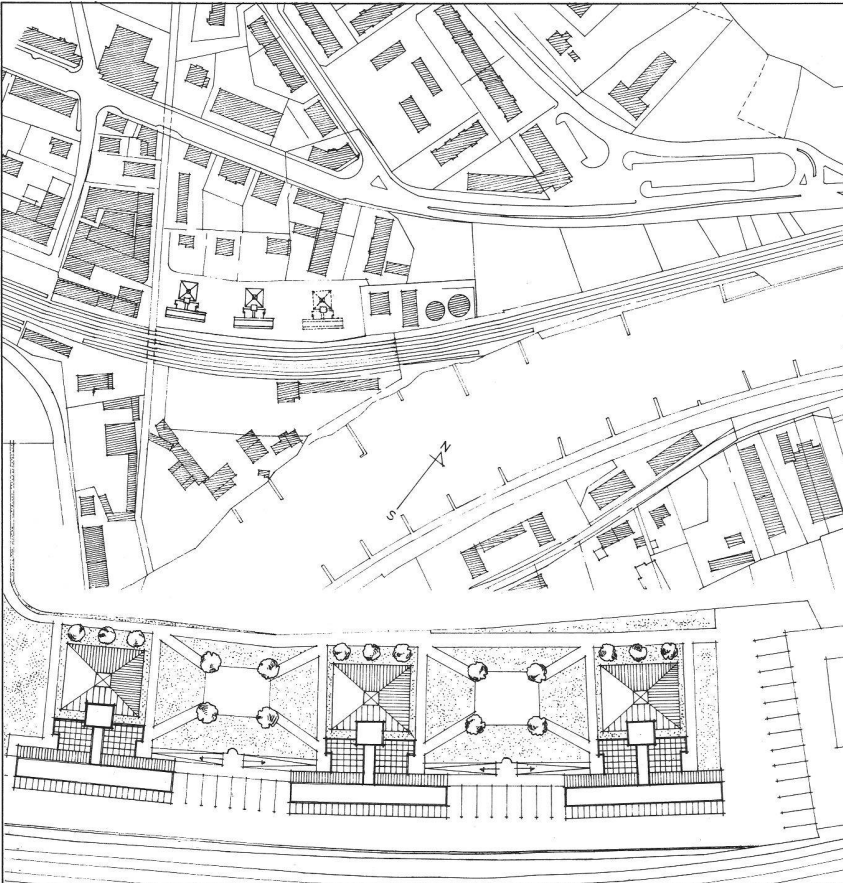
0 1 km

(extrait carte topographique Suisse)



Isométrie.

Plan de situation.



## Quartier sous le Scex: Immeuble Pfefferlé

*Maître de l'ouvrage:* Hoirie Pfefferlé à Sion

*Architectes:* Jean Cagna  
& Collaborateurs associés  
Pierre Cagna

*Année:* Projet 1983  
Réalisation 1985-86

### Exigences

- Urbanisme*
- Définir un front vis-à-vis de la ligne de chemin de fer CFF-Simplon
  - Compléter un quartier préexistant
  - Poser clairement une distinction entre le côté rue et le côté jardin

- Architecture*
- Projeter 54 logements économiques à louer du studio au 6 pièces
  - Trouver une réponse unitaire et harmonieuse
  - Architecturer le plan en souplisse

- Construction*
- Durabilité
  - Economie



## Contraintes

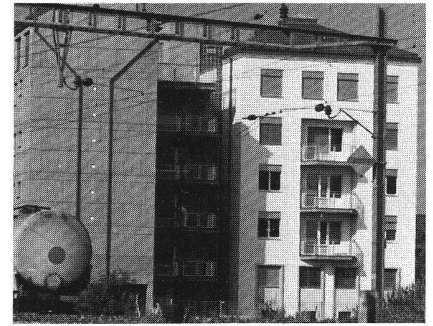
- Urbanisme*
- Situation en bordure de la ligne de chemin de fer CFF-Simplon
  - Situation en limite du développement urbain à l'est de la ville
- Architecture*
- Nuisances relatives aux sources de bruit et à l'esthétique de l'environnement construit
- Construction*
- Géométrie exiguë du site
  - Vibrations dues aux trains

## Performances

- Urbanisme*
- Avantages tirés du front anti-bruit constitué par l'implantation et la volumétrie des constructions protégeant l'ensemble du quartier
  - Attractivité d'un ensemble d'immeubles distinguant clairement les côtés cour et jardin (tranquille) des accès véhicules (bruyant)
- Architecture*
- Qualité de l'habitat relatif à l'organisation intérieure des locaux: grandes pièces équivalentes pour les zones calmes en opposition à la différenciation du plan en espaces tampons et de résistance pour les zones exposées
- Construction*
- Conformité aux exigences de confort phonique par l'utilisation d'une construction massive

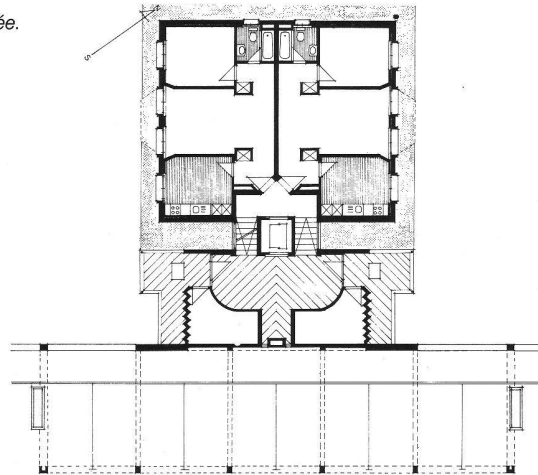


Côté jardin.

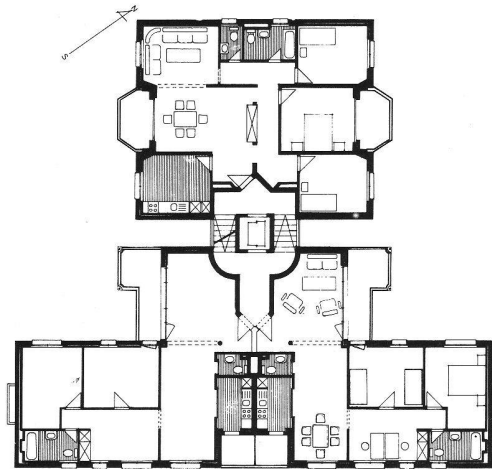


Côté ligne CFF.

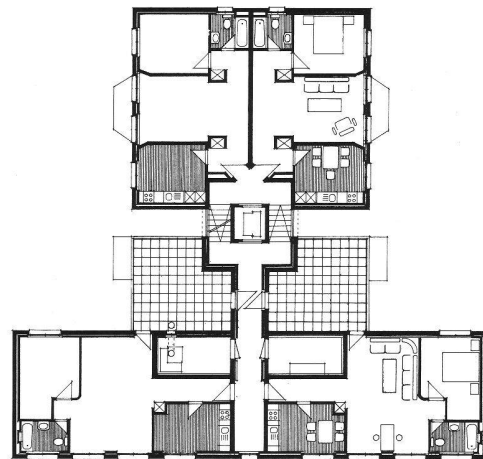
Rez-de-chaussée.



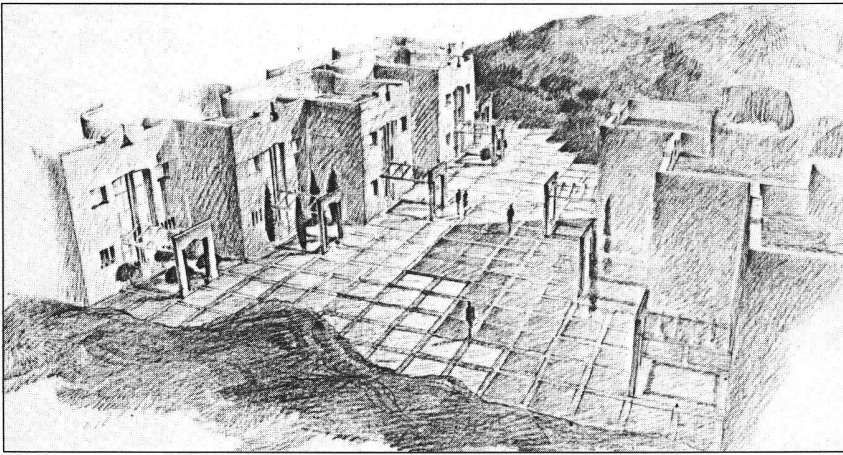
Etage.



Combles.







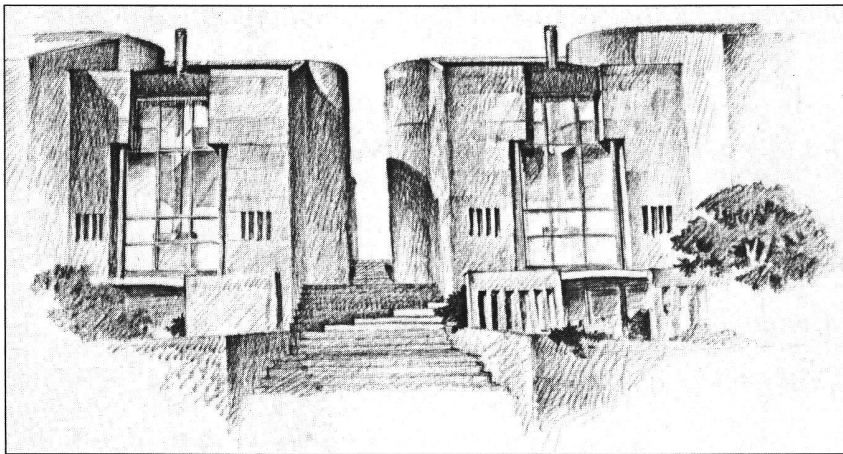
Perspective sur la place.

## Quartier Mont-d'Orge: Lotissement Cité La Romaine I

*Maître de l'ouvrage:* Promotion Cité La Romaine I

*Architectes:* Atelier d'architecture  
M. Clivaz & Y. Coppey

*Année:* Projet 1985  
Début des travaux automne 1987



Perspective sur la façade est.

### Exigences

*Urbanisme*

- Intégrer le projet au site naturel et construit
- Compléter un quartier dans sa phase d'extension finale
- Dialoguer avec la vieille ville et le coteau naturel et construit

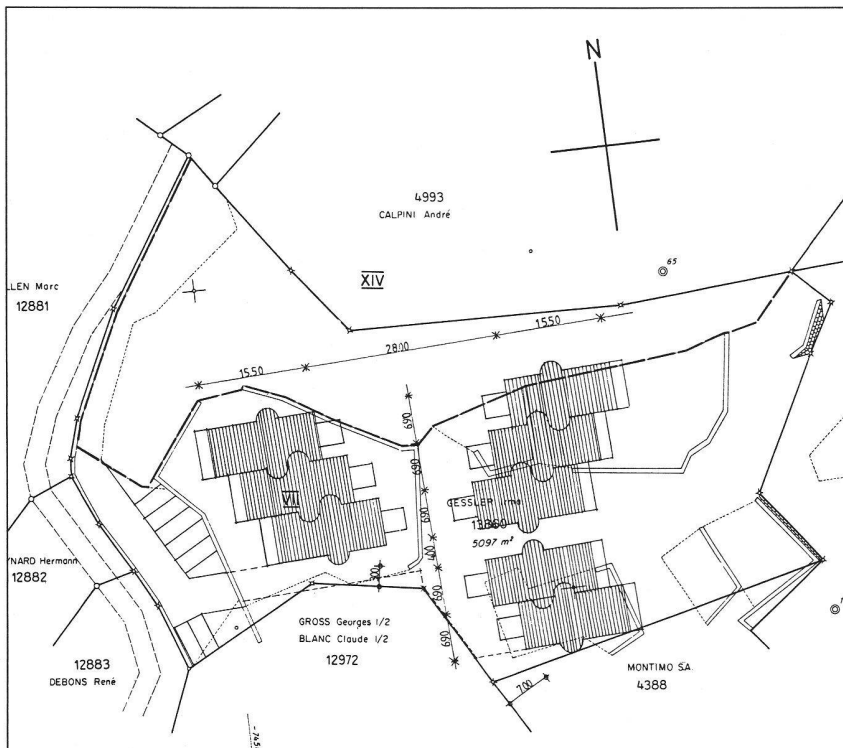
*Architecture*

- Projeter 8 villas contiguës de haut standing
- Souligner le « topo » existant, limite de la ville (front ouest)
- Harmoniser les espaces publics et privés

*Construction*

- Durabilité
- Économie
- Confort

Plan de situation.

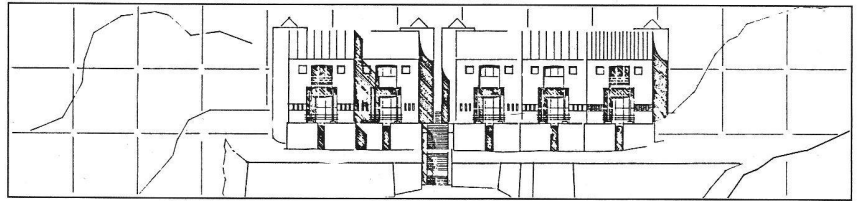
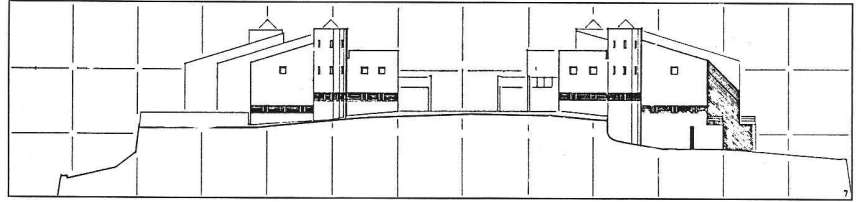
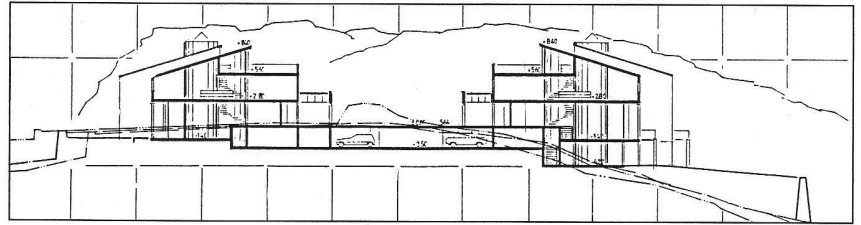


### Contraintes

- Urbanisme**
- Situation en surplomb de la route cantonale, de la ligne de chemin de fer CFF-Simplon, de l'aéroport régional et de la future autoroute N9
  - Situation en limite du développement urbain au nord de la ville

- Architecture**
- Nuisances relatives aux sources de bruit et à l'esthétique de l'environnement construit

- Construction**
- Terrain escarpé



Coupe, façades.

### Performances

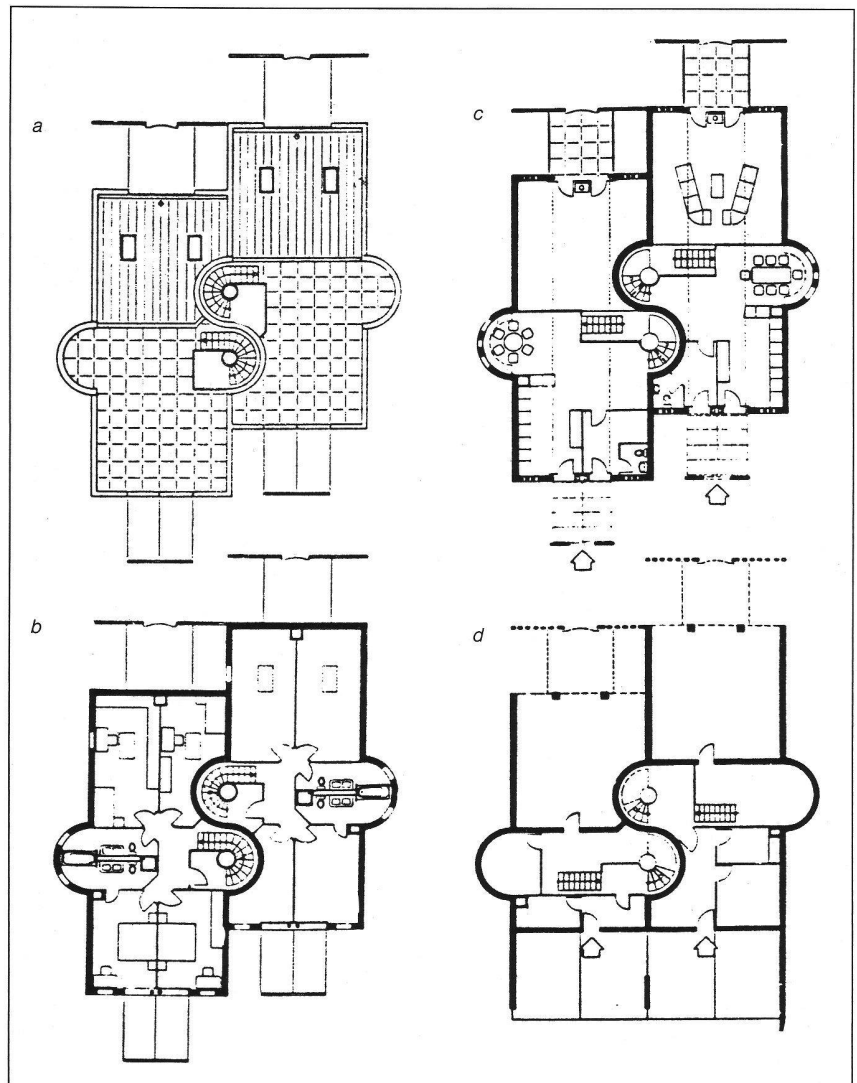
- Urbanisme**
- Attractivité d'un ensemble résidentiel de haut standing articulé par une agora centrale protégée des nuisances, des vents et des bruits mais orientée plein sud
  - Avantages tirés d'une implantation parallèle aux sources linéaires de bruit de la plaine du Rhône contrairement aux constructions environnantes

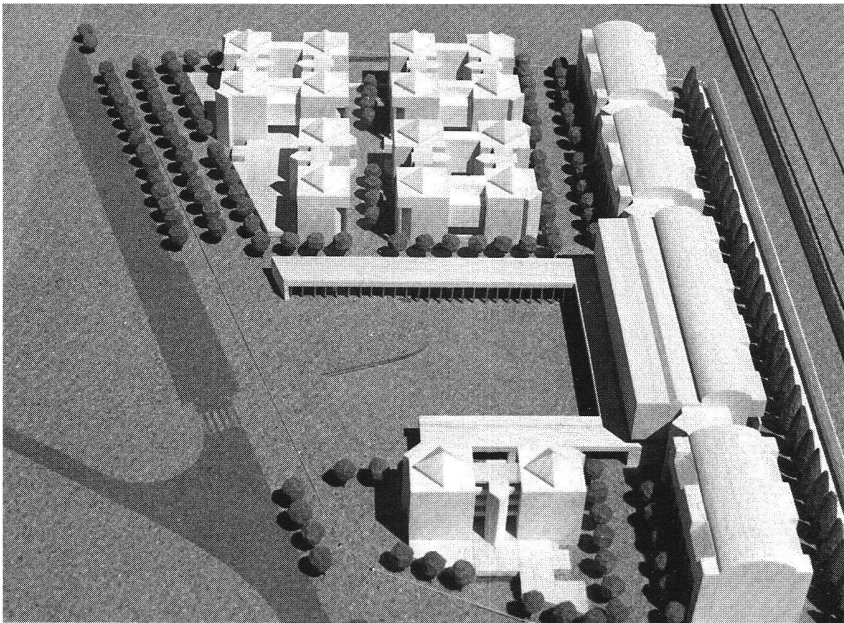
- Architecture**
- Privilège créé par l'équilibre: agora protégée - ville agressive
  - Idéal de la situation de crête dont l'organisation intérieure des fonctions et les terrasses-solarium tirent profit

- Construction**
- Confort phonique par la création de barrières antibruit successives (murs de soutènement, végétation, terrasse, verres isolants, construction massive)

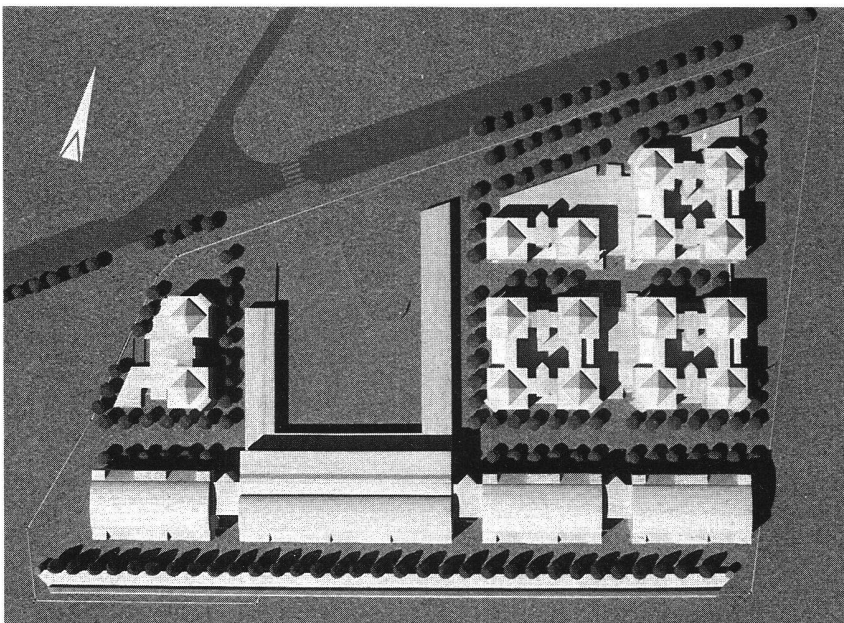
Plans. a) Toiture, terrasse.  
b) Etage.

c) Rez place.  
d) Sous-sol.

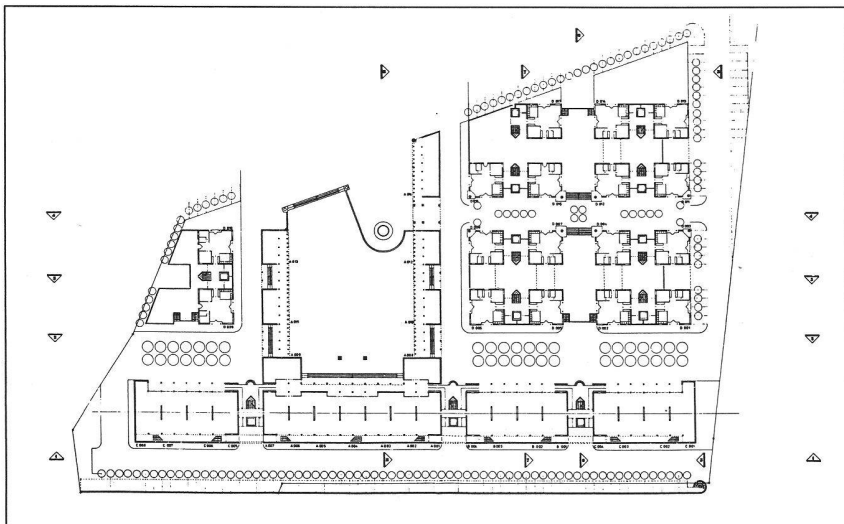




Différentes vues de la maquette.



Plan de situation.



## Quartier Château-Neuf: Immeuble Schneeberger

### Maître

de l'ouvrage: M. Roland-Gabriel Schneeberger

Architectes: Atelier d'architecture  
M. Clivaz & Y. Coppey

Année: Projet 1985  
Début des travaux 1987

### Exigences

**Urbanisme**

- Créer un pôle de quartier de la ville en extension
- Harmoniser l'ensemble dans son site urbain

**Architecture**

- Projeter 110 logements attractifs associés à des surfaces commerciales, administratives, artisanales et socio-culturelles
- Composer une unité architecturale
- Economie
- Confort

### Contraintes

**Urbanisme**

- Situation en bordure de la ligne de chemin de fer CFF-Simplon et l'aéroport régional
- Situation en limite du développement urbain à l'ouest de la ville

**Architecture**

- Nuisances relatives aux sources de bruit et à l'esthétique de l'environnement construit

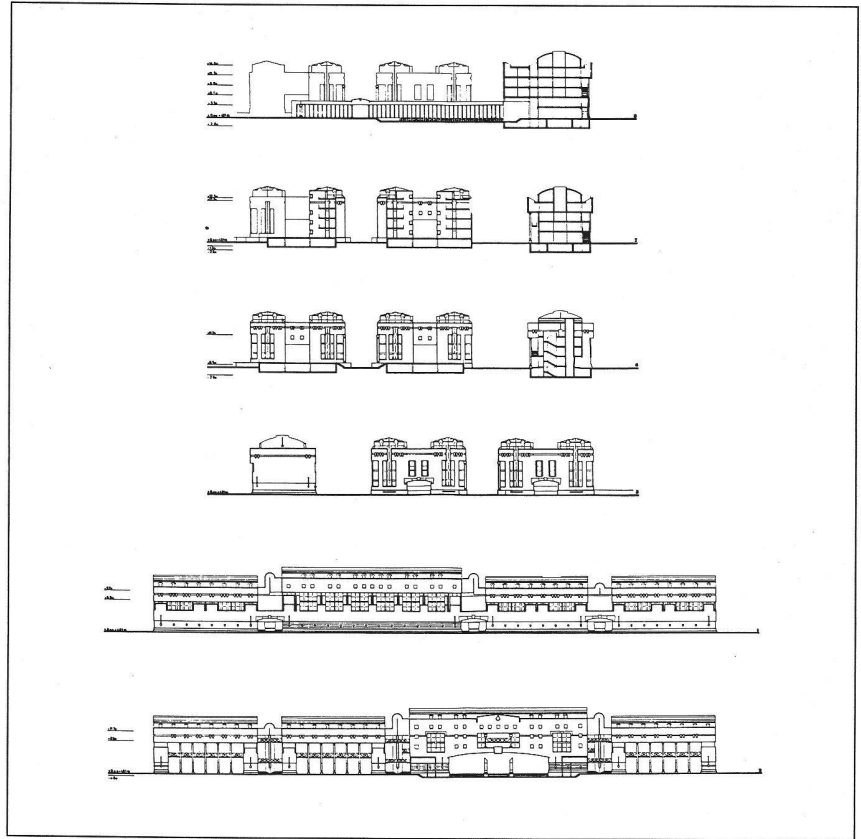
**Construction**

- Sol marécageux
- Vibrations dues aux trains et aux avions

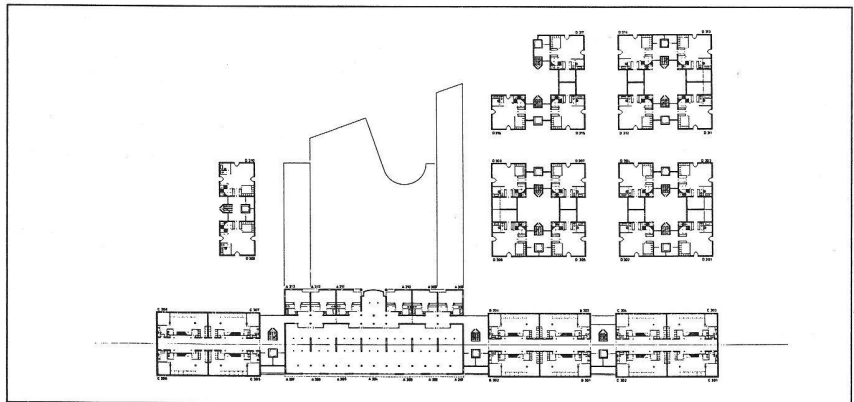
## Performances

- Urbanisme*
- Avantages tirés du front anti-bruit constitué par l'implantation et la volumétrie d'un mur antibruit, d'un rideau végétal et de constructions dans l'axe de la vallée protégeant l'ensemble du quartier
  - Attractivité d'un centre de quartier identifié par des constructions en îlot – introverties – alliant espaces privés et publics intérieurs et extérieurs (places, rues, cours, jardins)
- Architecture*
- Qualité de vie issue de la variété des logements et des espaces tampons de type serre, véranda, loggia
  - Qualité de vie apportée par l'organisation intérieure des appartements sur cour ou en attique
- Construction*
- Conformité aux exigences de confort phonique par un recours aux matériaux de qualité choisis sur la base des critères d'une étude d'impact.

*Auteur: Michel Clivaz, Sion  
Collab.: Sabine Westphal, Lausanne*



*Coupes, façades.*



*Plan 3<sup>e</sup> étage.*

*Plan 4<sup>e</sup> étage.*

